

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

85/386 du 26/03/85

DECRET N° \_\_\_\_\_/MTERFPPS/DGTFP/DFP/2103

portant reclassement et nomination de Monsieur  
NIEKISSA Anatole, Professeur de CEG de 4<sup>e</sup>  
échelon des cadres de la catégorie A hiérar-  
chie II des Services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u l'Ordonnance n°019/84 du 23/8/84 portant modifi-  
cation de certaines dispositions de la Constitution du 8.7.79;  
(/u la loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général  
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;  
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant  
statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-  
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;  
(/u le décret n°67/50/FP/BE du 24.2.67 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-  
latifs aux nominations intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-  
ments notamment en son article 1er paragraphe 2

D.G.B.

(/u le décret n°67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau  
hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64/165 du  
22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;  
(/u le décret n°74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n°84/856 du 8.8.84 portant nomination  
du Premier Ministre;  
(/u le décret n°84/858 du 13.8.84 portant nomination  
des Membres du Gouvernement;  
(/u le décret n°84/860 du 20.8.84 portant organisation  
des intérimaires des Membres du Gouvernement;  
(/u l'arrêté n°10427/MTPS/DGTFP/DFP du 8.II.82 autori-  
sant certains Professeurs des Services Sociaux (Enseignement) à suivre un  
stage de formation à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education  
(INSEED) régularisation;  
(/u l'arrêté n°10926/MEN/DGAS/DPAA/SP du 30.12.83  
portant promotion des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A hiérarchie II  
des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au  
titre de l'année 1982;  
(/u la lettre n° 148/MEN.DGAS.DPAA.SP du 26.03.85  
transmettant la demande de l'intéressé ;

D.C.F.

DECRETE

ARTICLE 1ER/- En application des dispositions du décret n°67/304 du 30.9.67 sus-  
visé, Monsieur NIEKISSA Anatole, Professeur de CEG de 4° échelon, indice 940 des  
cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement), titu-  
laire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées  
Option: Sciences Naturelles, délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville  
est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur Certifié de 3° éche-  
lon, indice IOIO. Acc = néant.

ARTICLE 2:- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancien-  
neté que de la solde pour compter du 3.10.83, date effective de reprise de service  
de l'intéressé à l'issue de son stage à la rentrée scolaire 1983-1984, sera en-  
registré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 26 MARS 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SECONDAIRE ET SUPERIEUR,

Daniel A B I B I.-

Ange Edouard POUNGUI.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard COMBO MATSONA.-

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP....3
- DGB.....2
- DCF.....2
- MEN.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE....1
- SGCM/BC.....2